SNUipp Hors de France/SNES Hors de France

Compte-rendu de la commission nationale de l'aide à la scolarité

16 et 17 décembre 2015

Participation des représentants syndicaux aux Conseils Consulaires Bourses

Les représentants de la FSU sont intervenus en séance (et hors séance sur des dossiers particuliers) grâce aux remontées faites sur tous les dossiers (personnels n'obtenant pas satisfaction, familles dont la situation difficile a mal été appréciée par la commission locale...). C'est la présence essentielle des représentants de la FSU dans les conseils consulaires locaux qui le permet car ils connaissent le quotidien des familles et des élèves et peuvent intervenir dans les décisions prises pour l'attribution de quotités, dans les situations d'étude de dossiers au cas par cas (en particulier les dossiers des collègues résidents).

Déclaration de la FSU

Dans sa déclaration, la FSU est revenue sur la question du financement de l'Etablissement public AEFE. La Commission nationale des bourses, comme les conseils consulaires des bourses dans les postes diplomatiques, sont l'illustration du rôle de l'Etablissement public et de ses missions à l'étranger. Aujourd'hui, la dotation de l'Etat (ici le programme 151 – aide à la scolarité, mais aussi le programme 185 sur le fonctionnement de l'AEFE) est nettement insuffisante. La FSU a rappelé que l'Etat français donne en moyenne environ 1000€ / an pour l'AEFE, alors qu'en France et dans les pays de l'OCDE, la moyenne du « coût élève » est environ de 10 000 €. Avec l'aide à la scolarité, nous sommes en fait au cœur du système, car celui-ci, pour faire face à la sous dotation de l'Etat, est tributaire des montants des frais de scolarité. D'une part, la fuite en avant d'augmentation des frais de scolarité ne cessera pas, malgré quelques mesures de contrôle. D'autre part, les frais augmentent mais aujourd'hui l'AEFE doit puiser dans les réserves des établissements en gestion directe pour fonctionner : cela n'est pas normal non plus ! Enfin, ces augmentations continues des niveaux de frais de scolarité conduisent à des évictions ou empêchent des familles d'accéder à la scolarité : l'AEFE se transforme ainsi en réseau élitiste. La FSU a invité l'ensemble des participants à la rejoindre pour résister, et redonner le sens d'excellence au réseau, et à ses missions de service public d'Education à l'étranger.

Bilan définitif 2014/2015 (rythme nord) et quasi définitif 2015 (rythme sud)

- ***En 2011-2012 : 24.872 bénéficiaires pour un montant total de 88,47 M€***
- ***En 2012-2013 : 26.249 bénéficiaires (+5,1%) pour un montant total de 101,37 M€ (+14%)***
- ***En 2013-2014: 25.585 bénéficiaires (-2,4%) pour un montant total de 99,2 M€ (-2,14%)***
- ***En 2014-2015: 25.915 bénéficiaires (+1,3%) pour un montant total de 98,15 M€ (-1,05%)***

2014 - 2015 (RN) 2015 (RS)	nombre de boursiers	Montant (M€)	Montant moyen par boursier (€)	Montant moyen frais scolarités
Rythme nord	**24195**	**89,31**	**3672**	**4567**
	+1,3%	-0,5%	-1,8%	+ 0,6%
Rythme sud	**1720**	**8,84**	**5138**	**4217**
	+1%	-11,42%	-11,49%	-13,8%

Pour 2014-2015, alors que le nombre total de bénéficiaires a augmenté de 330 élèves, l'enveloppe globale accordée a diminué de plus d'un million d'euros par rapport à l'année précédente. *La baisse des frais de scolarité en rythme sud ne suffit pas à tout expliquer:* ***la quotité moyenne accordée a baissé de 2%, passant de 82% l'année précédente à 80%. Dans un contexte de verrouillage budgétaire, on économise donc un peu plus sur le dos des familles en continuant à présenter la réforme comme positive...***

Campagne 2015-2016 (rythme nord) et 2016 (rythme sud)

Frais de scolarité

Pour les pays du rythme Nord, la moyenne annuelle des frais de scolarité augmente sensiblement, de 5,3%: **4 808 € contre 4 567 € l'an dernier**
Pour les pays du rythme Sud, la moyenne annuelle des frais de scolarité est hausse très considérable, de 26,7%, en raison de la très forte appréciation des monnaies de la zone au 16 mars 2015: **5 305 € contre 4 217 € l'an dernier**

« Palmarès » des frais de scolarité par établissement

Etablissements partenaires
- le plus cher : LYCEE FRANCAIS DE NEW YORK USA
- le moins cher : ECOLE PRIMAIRE DE MANANJARY Madagascar
-

Etablissements conventionnés
- le plus cher : LYCEE FRANCAIS DE CARACAS Venezuela
- le moins cher : COLLEGE FRANCAIS D'ANTSIRABE Madagascar

EGD
- le plus cher : LYCEE FRANCAIS DE PEKIN Chine
- le moins cher : LYCEE FRANCAIS DE PONDICHERY Inde

Les établissements « partenaires » sont, en moyenne, bien plus chers que les EGD et les conventionnés.

Répartition des boursiers

Parmi les élèves bénéficiaires d'une aide :

- 32,8% sont scolarisés dans les EGD
- 43,9% sont scolarisés dans les établissements conventionnés
- 23,3% sont scolarisés dans les établissements partenaires (homologués ou autres)
- Par cycle, les élèves boursiers se répartissent de la manière suivante :
- 16,5 % pour le préélémentaire

- 39,1 % pour l'élémentaire
- 28,6 % pour le collège
- 15,8 % pour le lycée

Cadre budgétaire

La dotation globale définitive 2015 pour les bourses scolaires (somme de toutes les enveloppes limitatives attribuées aux commissions locales), s'élève à **115,46** M€ (programme 151 de la DFAE).

La dotation 2016 inscrite à ce jour dans le budget de l'Agence s'élève à 106,26 M€, un cadre budgétaire resserré de plus de 9 millions!

Selon la nouvelle méthode de comptabilité par année civile, on impute désormais sur l'exercice budgétaire n la dépense de bourses des pays du rythme nord correspondant uniquement aux quatre premiers mois de l'année scolaire n/n+1. Cette disposition a conduit à une réduction de la subvention reçue en 2015 du programme 151 à 89,46 M€

Rythme nord

L'enveloppe limitative globale s'est élevée à 90,4 M€, soit 250 000 € au-dessus des besoins des postes … mais en stricte application du nouveau barème.

Rythme sud

L'enveloppe limitative **a été fixée à 10,16 M€** (prévue à 8,6 M€ à l'origine) après dialogue de gestion **alors que la totalité des besoins exprimés par les Conseils s'élevait pour les besoins exprimés à la hauteur de 11,39 M€** en raison majoritairement de la forte appréciation des monnaies de la zone à la date de référence (16 mars 2015) à laquelle s'ajoutait une sensible augmentation des indices de parité de pouvoir d'achat pour certains postes de la zone sous l'effet de l'inflation locale (Buenos Aires, Sao Paulo, Rio).

Dans un contexte d'enveloppe budgétaire insuffisante, les tensions survenues au sein de certains Conseils Consulaires sont à souligner, tout spécialement en rythme sud (Sao Paulo, Lima, Santiago). La procédure de vote sur les dossiers a été partout plus fréquente, tendant à souligner les désaccords.

A noter aussi, la consommation intégrale de l'enveloppe limitative dont disposaient certains CC. L'Agence a été conduite à couvrir les dépassements d'enveloppes limitatives

- dans les pays ou la phase de dialogue de gestion ne permet pas de chiffrer les besoins réels des postes en raison de l'enregistrement incomplet des données par certains postes et des régularisations de dossiers intervenant pendant cette phase.
- dans les pays dans lesquels le nouveau barème ne permet pas de prendre en compte directement les situations spécifiques difficiles de certaines familles (Espagne, Allemagne en particulier pour les familles bénéficiant d'aides sociales affectées).

69 postes ont exprimé des besoins dépassant le montant de l'enveloppe de référence qui leur avait été notifiée (contre 60 l'an dernier), les 97 autres exprimant des besoins inférieurs à celle-ci.

Selon l'agence, le bilan de la mise en œuvre du nouveau dispositif du système d'aide à la scolarité est positif puisque le cadre budgétaire imposé est respecté par les commissions locales.

L'Agence a beau mettre en relief la rigueur apportée par les postes à la gestion du dossier des bourses scolaires et féliciter ceux qui appliquent sans heurts la réforme du système, pour la FSU, cette réforme ne répond pas aux besoins réels des familles.

La nouvelle limitation annoncée au cadre budgétaire pour 2016 va venir affecter encore plus les possibilités d'aide et provoquera des déscolarisations d'enfants. Face à une enveloppe budgétaire se contractant, les difficultés de gestion liées à la rareté de la ressource vont encore augmenter. Il n'y a pas de politique de priorité pour l'éducation à l'étranger, mais une vraie politique d'austérité, qui risque de s'intensifier encore plus d'ici 2017, et que la FSU dénonce.

Dispositions dérogatoires prévues pour

1. classes non homologuées (**124** établissements à classes non homologuées bénéficient d'une dérogation pour versement des bourses, soit **7** de plus que l'an dernier parmi lesquels les écoles d'Abidjan et d'Alep sorties de l'homologation !) 847 élèves boursiers sont scolarisés dans ces classes non homologuées. Le montant des bourses qui leur sont accordées s'élève à 2,77 M€.

2. aide aux devoirs (Bamako, Beyrouth)
3. prise en charge des AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap) sous réserve du dépôt par la famille d'un dossier auprès d'une MDPH en France, pour assurer dans les meilleures conditions possibles la scolarisation de leur enfant. 51 enfants boursiers sont concernés pour un montant de 123 000 €.

Proposition d'attribution de bourses après les 2e CLB (rythme nord) et les 1e CLB (rythme sud)

Zone	Nb de postes	Nb de boursiers	Variation nb boursiers/déc 2014 (%)	Montant (M€)	Coût moyen annuel/élève (€)
Afrique	41	8520	+1.5%	24,5	2883
Maghreb	9	3388	-0,2%	9,04	2670
Amérique centrale et du sud	14	1428	-1,8%	7,02	4922
Amérique du Nord	14	1317	-10,16%	11,35	8622
Asie	30	2241	+0,6%	10,20	4553
Europe	42	5096	-0,6%	21,7	4255
Moyen Orient	16	1644	-3,2%	5,67	3559
Rythme Sud (1ère CLB 2015)	11	1582	-1,5%	9,7	6148
TOTAL	**177**	**25 165**	**-0,5%**	**99,27**	

Total boursiers rythme Nord: 23 583 élèves pour un montant de 89,54 M€.

Observations

Certaines des écoles "partenaires" homologuées, dont le fonctionnement peut être assez éloigné des principes de l'enseignement français, continuent cependant de bénéficier largement via l'aide à la scolarité des subventions de l'Etat, ce que la FSU continue à dénoncer.

La FSU a eu l'occasion de faire remarquer en particulier les dépenses d'aide à la scolarité au Liban, sur un réseau à nombre important d'établissements confessionnels dont l'homologation est plus "politique" que sérieusement contrôlée.

A souligner aussi, les coûts moyens annuels importants des bourses par élève dans les établissements "partenaires" homologués d'Amérique du Nord… Cependant, les aides versées ne suffisent même pas à couvrir les frais exigés dans ces établissements, puisqu'avec certains "boards"

(comités de gestion) a été émise l'idée d'une bourse interne aux établissements en complément des CCB pour aider les familles françaises. Toujours en zone Amérique du Nord, un conseiller consulaire veut remettre en question la façon d'instruire les bourses, mais pour obtenir des quotités de bourses très favorables pour les enfants des actifs professions libérales autoemployés...

Le nombre de familles ayant fait l'objet d'une pondération à la hausse s'élève à 1 698 contre 1833 l'année précédente dans les pays du rythme nord et à 77 contre 72 pour les pays du rythme sud.
Le nombre de pondérations à la baisse s'élève à 882 contre 793 l'an dernier dans les pays du rythme nord et à 359 contre 241 dans les pays du rythme sud.
Moins de pondérations à la hausse, plus de pondérations à la baisse pour les familles...

La directrice a insisté sur le fait que les familles ne devaient pas hésiter à faire un dossier.
Cependant, l'objectif principal du nouveau système de bourses, le contrôle des dépenses, est largement atteint par l'Agence :

- **moins de boursiers**
- **quotité moyenne toujours en diminution.**

En rythme nord, la quotité moyenne de bourse accordée continue à baisser: 79,3 % contre 80,2 % l'année précédente. En rythme sud aussi: 77,9 % contre 79,9 % l'année précédente. La quotité moyenne de bourse accordée aux familles monoparentales s'établit à 86,6 %. Celle des familles biparentales à 76,3 %.

- **moins de boursiers à 100%**

Le pourcentage des familles boursières à 100% poursuit aussi sa baisse aussi: pour le rythme nord, 41% contre 42,4 l'an dernier, pour le rythme sud, 32,7 % contre 33,9 % l'an dernier. Le passage d'une quotité totale à une quotité partielle peut suffire pour entraîner la déscolarisation d'un élève pour raison financière (voir ci-dessous).
Ceci alors que les frais de scolarité continuent à augmenter...

Déscolarisation des élèves boursiers

1700 élèves boursiers ne sont pas scolarisés à la rentrée 2015 contre 1720 l'an dernier (-1,2%),

- 100 n'ont pas été scolarisés pour des raisons financières (159 l'an dernier) principalement à Madrid, Bruxelles, Los Angeles et San Francisco. 39 enfants devaient être scolarisés en maternelle. Les familles avaient obtenu une quotité variant de 5 à 100% en première CNB
- 41 par manque de place (30 l'an dernier)

Le nombre d'enfants boursiers ne se présentant pas à la rentrée est indicateur de ce que le système ne peut plus apporter.

Personnels résidents, toujours exclus du système!

Sur 56 personnels demandeurs, seulement 40 enseignants résidents ont bénéficié de l'aide à la scolarité pour un montant total de **45 707 €**. (63 717 euros pour 33 enseignants l'an dernier)
Une aumône! Celle-ci ne porte que sur les bourses parascolaires (cantine, frais de transport, …) dont le calcul n'intègre pas l'avantage familial.

Pendant les échanges, la FSU a rappelé ses demandes et l'incompréhension totale des personnels : les résidents, comme tout fonctionnaire, doivent être considérés, comme les autres demandeurs, sur leur revenu.
La FSU dénoncera inlassablement la rupture d'égalité affectant les personnels employés par l'AEFE ou par l'Etat. L'avantage familial n'est pas exclusivement une aide à la scolarité, c'est une prestation familiale à part entière. La FSU conteste l'exclusion systématique des bourses scolaires des personnels bénéficiant de l'avantage familial: à revenu égal, en prenant en compte l'avantage comme élément de

traitement, le logiciel peut leur attribuer une quotité. Il est particulièrement choquant que ce mode de traitement conduise à ne proposer aucune bourse scolaire sur des situations de familles de personnels monoparentale, ou avec conjoint au chômage.

Phase de dialogue de gestion

Le chef du service de l'aide à la scolarité a expliqué comment se construisait ce dialogue qui vise à répondre au nouveau dispositif des bourses scolaires qui doit assurer la maîtrise de la dépense. Cette phase s'inscrit entre la phase d'instruction des dossiers par les postes et la tenue du conseil consulaire. C'est une phase administrative impliquant des échanges entre chaque poste consulaire et l'AEFE avant d'être validée par la DFAE
En amont, la DFAE, en concertation avec l'AEFE, doit déterminer un coût maximal pour chaque campagne qui s'ouvre et fixe le montant global des enveloppes allouées. Pour rappel, le rythme Nord se fait sur deux années d'exercice et le taux de chancellerie utilisée est celui du 16/09/2014.
Pour l'année 2015-2016 des pays du rythme nord, le montant est de 96 millions :

- 88% des crédits sont utilisés dès la 1ère CCB
- 10% lors de la 2ème CCB
- 2% servent pour les recours gracieux.

Cette enveloppe est ensuite ventilée sur les différents postes.

Avec chaque enveloppe les postes doivent gérer les trois contraintes

- détermination du caractère de recevabilité des dossiers
- prix de la scolarité pour l'année suivante
- stricte application du barème

Entre janvier et fin mars les agents consulaires procèdent à l'instruction des demandes de bourses. Ils déterminent le caractère recevable ou non des dossiers. L'information des membres des conseils consulaires a été renforcée en amont et en aval du dialogue de gestion.

Certains intervenants ont réagi face à l'auto-censure des familles qui ne constituent pas de dossier. Cela peut s'expliquer par l'insécurité du système actuel comme la non assurance de pouvoir obtenir une bourse pour toute la scolarité de son enfant.